



AVIS PUBLIC

**CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2022-01
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE S'APPLIQUANT AU PRÉFET DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

Avis est par les présentes donné qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le règlement no 2022-01 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet de la MRC de La Matapédia a été adopté à la séance ordinaire du 9 février 2022.

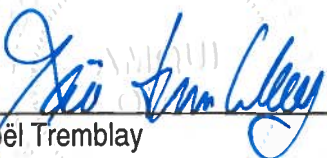
Résumé du règlement

Le règlement no 2022-01 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet prévoit les valeurs applicables au préfet ainsi que les règles portant sur les conflits d'intérêt, la civilité, les avantages, la discrétion et confidentialité, l'utilisation des ressources de la MRC, le respect du processus décisionnel et l'obligation de loyauté après-mandat.

Consultation

Les personnes désireuses de consulter ledit projet de règlement peuvent le faire en se rendant en consultant le site Internet de la MRC au <https://www.mrcmatapedia.qc.ca/documentation>.

Donné à Amqui, ce 11^e jour de février 2022.



Joël Tremblay
Greffier adjoint